

ALCOOL OCTYLIQUE

Date de révision : 23-01-2023
Version : 4.0/CLP/FR

Date d'impression : 13-06-2025
Page : 1 / 5

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : ALCOOL OCTYLIQUE
Nom de la substance : 1-OCTANOL
Numéro CAS : 111-87-5
Numéro CE : 203-917-6
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486978-10

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Matière première pour la fabrication des parfums et/ou des arômes.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Prodasynt
Adresse : 4 Av. Joseph Honoré Isnard
06130 GRASSE - FRANCE
Téléphone : (00 33) 4 93 09 00 11
Fax : (00 33) 4 22 13 07 38
E-mail : info@prodasynt.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

(00 33) 4 93 09 00 11 (8 :30 - 17 :30)
Services d'information d'urgence nationaux :
FR : (+33) 1 45 42 59 59 (24h/7)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Irritation oculaire - Catégorie 2 - H319
Dangers pour le milieu aquatique - danger chronique (à long-terme) - Catégorie 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338+P337+P313 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste :
P501 - Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Produit ne contenant aucun composant répondant aux critères PBT ou vPvB conformément au règlement (CE) 1907/2006 XIII.
Produit ne contenant aucun composant identifié comme ayant des propriétés de perturbateur endocrinien selon le Règlement (UE) 2017/2100.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom chimique : 1-OCTANOL
Numéro CAS : 111-87-5
Numéro EC : 203-917-6

PRODASYNTH SAS

Capital : 1.100.000 Euros · R.C.S. : GRASSE B 349 236 372 00026 TVA FR 03 349 236 372 APE 2053 Z
PI DES BOIS DE GRASSE 4 AV. JOSEPH HONORÉ ISNARD · 06130 GRASSE · FRANCE · Tel: +33 0493090011 · Fax: +33 0422130738 · e-mail: info@prodasynt.com

ALCOOL OCTYLIQUEDate de révision : 23-01-2023
Version : 4.0/CLP/FRDate d'impression : 13-06-2025
Page : 2 / 5**Composants dangereux :**

Nom chimique :	% (w/w)	N° CAS : N° CE : Index No.	Classification Règlement (EC) 1272/2008	Specific Concentration Limit, M-factor, ATE, SVHC
1-OCTANOL	≥50	111-87-5 203-917-6	Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Chronic 3 - H412	ATE (dermal) : 2500 mg/kg

Prendre connaissance du texte dans son intégralité des indications de danger dans la section 16.

3.2. Mélanges

Non applicable.

SECTION 4 : Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Ingestion :	se rincer la bouche avec de l'eau se rendre immédiatement chez le médecin et montrer l'étiquette ou l'emballage Rester au repos. Ne pas provoquer les vomissements.
Contact avec les yeux :	En cas de contact avec les yeux, les rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15mn et demander une assistance médicale
Inhalation :	Accompagner la personne affectée à l'air libre et la maintenir en état de repos Consulter immédiatement un médecin
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements imprégnés Nettoyez les zones affectées de la peau avec de l'eau et du savon Demander une assistance médicale si les symptômes persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**Recommandé : mousse, dioxyde de carbone, extincteurs de poudre sèche, eau pulvérisée
Ne pas utiliser : jet d'eau**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits dangereux de la combustion : il émet des gaz toxiques en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiersLes températures élevées peuvent causer de fortes pressions à l'intérieur des emballages fermés.
Éviter l'inhalation de fumées et vapeurs générées
Interdire que les déversements d'extinction rejoignent les égouts ou cours d'eau
Utiliser l'appareil respiratoire autonome et la combinaison de protection**SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Évacuer les alentours. Fournir une ventilation adéquate. Ne pas laisser entrer le personnel sans protection
Ne pas respirer la vapeur/aérosol. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Indications relatives à la protection du personnel : voir section 8.**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que les écoulements atteignent les égouts municipaux et conduits d'eau courante.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyageEndiguer et absorber l'excédent avec du matériel inerte, inorganique et non inflammable, comme du sable ou de la terre et le transférer à un conteneur afin de procéder à son élimination selon les normes locales.
Nettoyez la superficie avec précaution afin d'éliminer la pollution résiduelle.
Éviter les flammes et autres sources inflammables (par exemple, la lumière de l'indicateur du chauffe-eau).
Aérer la zone locale et nettoyer une fois enlevé entièrement.**6.4. Référence à d'autres sections**

Les informations se référant aux contrôles d'exposition, protection personnelle et considérations pour l'éradication se trouvent aux sections 8 et 13.

PRODASYNTH SASCapital : 1.100.000 Euros · R.C.S.: GRASSE B 349 236 372 00026 TVA FR 03 349 236 372 APE 2053 Z
PI DES BOIS DE GRASSE 4 AV. JOSEPH HONORÉ ISNARD · 06130 GRASSE · FRANCE · Tel: +33 0493090011 · Fax: +33 0422130738 · e-mail: info@prodasynt.com

ALCOOL OCTYLIQUE

Date de révision : 23-01-2023
Version : 4.0/CLP/FR

Date d'impression : 13-06-2025
Page : 3 / 5

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manipuler ou entreposer de matériel près d'aliments ou de boissons. Interdiction de fumer.
Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des vêtements et des lunettes de protection.
Respecter les normes de sécurité et d'hygiène au travail.
A conserver uniquement dans l'emballage d'origine ou dans un emballage alternatif fabriqué avec un matériel compatible.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des récipients hermétiques, de préférences plats, dans un lieu frais, sec et aéré, à l'écart de la lumière directe du soleil.
Entreposer le matériel loin de possibles sources inflammables (par exemple, les superficies chaudes, étincelles, flammes et décharges électriques).
A conserver loin de substances incompatibles (voir section 10).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants aux valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail :

Nom chimique :	N° CAS :	Norm.	8 hr.	15 min.	
				ppm	mg/m ³
1-OCTANOL	111-87-5	DE (Deutschland)	AGW	10	54

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des mesures doivent être prises afin d'éviter des projections du produit sur l'ensemble du corps.
Garantir une aération adéquate, en l'adaptant aux conditions d'usage. Utiliser un extracteur local si nécessaire.

Protection des yeux/visage : L'utilisation de lunettes de sécurité est recommandée. Nettoyer les lunettes contaminées avant de les utiliser à nouveau.

Protection des mains : L'usage de gants résistants aux produits chimiques est recommandé. Nettoyer les gants contaminés avant de les utiliser à nouveau.

Protection corporelle : Sélectionner la protection corporelle en fonction de l'activité et de la possible exposition (par exemple tablier, bottes de protection, combinaison de protection résistante aux produits chimiques).

Protection respiratoire : Dans un endroit mal aéré, l'utilisation d'un équipement respiratoire approprié peut être nécessaire.

Contrôles d'exposition environnementale : Les émissions des équipements de ventilation ou des procédures de travail doivent être contrôlées afin de vérifier si la législation sur l'environnement est respectée.
Dans certains cas, afin de réduire les émissions à un niveau acceptable, l'usage de filtres ou des modifications de l'équipement peuvent être nécessaires.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Conforme à la spécification

Odeur : Conforme à la spécification

Point de fusion/point de congélation : CA. -18/-15°C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C) : 185-200°C (1013 mbar)

Inflammabilité : Non déterminé

Limites inférieure et supérieure d'explosion : Non déterminé

Point d'éclair : 82 °C

Température d'auto-inflammation : IGNITION TEMPERATURE : CA. 270°C

Température de décomposition : Non déterminé

pH : Non déterminé

Viscosité cinématique : Non déterminé

Solubilité : SOLUBILITY IN WATER : 0,43 g/L APPROX./SOLUBLE IN ETHANOL

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) : Log Pow : 2,8 (CALCULATED)

Pression de vapeur : 0,1 mbar (20°C) ;<1 kPa (50°C)

Densité et/ou densité relative : 0,819—0,829 g/mL (20°C) / 0,819—0,829 (20°C)

Densité de vapeur relative : 4,8

Caractéristiques des particules : Non déterminé

PRODASYNTH SAS

Capital : 1.100.000 Euros · R.C.S.: GRASSE B 349 236 372 00026 TVA FR 03 349 236 372 APE 2053 Z
PI DES BOIS DE GRASSE 4 AV. JOSEPH HONORÉ ISNARD · 06130 GRASSE · FRANCE · Tel: +33 0493090011 · Fax: +33 0422130738 · e-mail: info@prodasynt.com

ALCOOL OCTYLIQUE

Date de révision : 23-01-2023
Version : 4.0/CLP/FR

Date d'impression : 13-06-2025
Page : 4 / 5

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique :

Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité :

Aucune information disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse si les normes/indications d'entreposage et de manipulation sont prises en compte

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si on prend en considération les normes/indications d'entreposage et de manipulation

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse si les normes/indications d'entreposage et de manipulation sont prises en compte

10.4. Conditions à éviter

Éviter toutes les sources inflammables : chaleur, étincelles, flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec les acides, bases fortes et agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Durant la combustion, du monoxyde de carbone et des composants organiques non identifiés peuvent se former.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données expérimentales/calculées : · LD50 (aiguë/orale) : > 2000 mg/kg. (Rat). (OECD 401). · LD50 (aiguë/cutanée) : 3000 mg/kg. (Lapin).
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Produit ne contenant aucun composant identifié comme ayant des propriétés de perturbateur endocrinien selon le Règlement (UE) 2017/2100.

11.2.2. Autres informations :

Aucune information disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation :

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données expérimentales/calculées :

Aucune information disponible.

PRODASYNTH SAS

Capital : 1.100.000 Euros · R.C.S. : GRASSE B 349 236 372 00026 TVA FR 03 349 236 372 APE 2053 Z

PI DES BOIS DE GRASSE 4 AV. JOSEPH HONORÉ ISNARD · 06130 GRASSE · FRANCE · Tel: +33 0493090011 · Fax: +33 0422130738 · e-mail: info@prodasynt.com

ALCOOL OCTYLIQUEDate de révision : 23-01-2023
Version : 4.0/CLP/FRDate d'impression : 13-06-2025
Page : 5 / 5**12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradation : > 77,9%. (OECD 301 B).
Le produit est facilement biodégradable**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit ne contenant aucun composant répondant aux critères PBT ou vPvB conformément au règlement (CE) 1907/2006 XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit ne contenant aucun composant identifié comme ayant des propriétés de perturbateur endocrinien selon le Règlement (UE) 2017/2100.

12.7. Autres effets néfastes

Voir également les sections 6,7,13 et 15

Éviter la pollution du sol, des eaux souterraines et superficielles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

A éliminer conformément aux dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

	ADR/RID/ADN	IMDG	IATA-ICAO
14.1. Numéro ONU	N'est pas classifié en tant que marchandise dangereuse	N'est pas classifié en tant que marchandise dangereuse	N'est pas classifié en tant que marchandise dangereuse
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non
Information supplémentaire			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune connue

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible

SECTION 15 : Informations réglementaires**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

WGK :WGK 1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique du produit a été réalisée par le fournisseur

SECTION 16 : Autres informations**Texte complet des indications de danger de la section 3 :**

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

L'information qui figure sur la fiche de sécurité est basée sur les connaissances disponibles au moment de son édition. Elle doit être considérée comme une description des conditions de sécurité requises du produit et ne garantit pas ses caractéristiques. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'adopter toutes les mesures nécessaires afin de respecter les normes et la législation locale.

PRODASYNTH SAS

Capital : 1.100.000 Euros · R.C.S.: GRASSE B 349 236 372 00026 TVA FR 03 349 236 372 APE 2053 Z

PI DES BOIS DE GRASSE 4 AV. JOSEPH HONORÉ ISNARD · 06130 GRASSE · FRANCE · Tel: +33 0493090011 · Fax: +33 0422130738 · e-mail: info@prodasynt.com